

La prochaine session de la formation est réservée aux titulaires du bac pro ASSP. Elle est dite modulaire.

Pour être aide-soignant(e), il faut suivre une formation spécifique qui a pour but d'acquérir des compétences permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

## OBJECTIFS

L'objectif de la formation est de former aux différentes compétences du métier d'aide-soignant. À savoir :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant la participation de celle-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

## ORGANISATION

Cette formation dure 10 mois. Elle est gratuite et non rémunérée.

enseignement en institut de formation

22 semaines

*Les élèves suivent le cours au lycée Gutenberg et disposent des mêmes congés que les lycéens. Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées, elles peuvent entraîner une non présentation au jury final.*

enseignement en stage clinique

12 semaines

*Ces stages se déroulent en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social avec au minimum un stage se déroulant dans un établissement de santé, en unité de court séjour.*

soit 420 heures

## CONTENU

La formation comprend huit modules, dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de séances d'apprentissages pratiques et gestuels :

- module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- module 2 : l'état clinique d'une personne
- module 3 : les soins
- module 4 : ergonomie
- module 5 : relation et communication
- module 6 : hygiène des locaux hospitaliers
- module 7 : transmission des informations
- module 8 : organisation du travail

Etant titulaire du baccalauréat professionnel ASSP (accompagnement soins et services à la personne), vous serez dispensé(e) de la validation des modules 1, 4, 6, 7 et 8. Vous aurez donc à valider les modules 2, 3 et 5 pour être diplômé(e)s.

Vous disposerez également de modules complémentaires (environ 4 à 6 heures hebdomadaires).